

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat des communes d'Ile-de-France pour le Gaz et l'Electricité (SIGEIF)**

Désignation des représentants de la Commune au comité d'administration

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) est un syndicat intercommunal regroupant 176 communes, compétent en matière de distribution publique de gaz et, depuis 1994, en matière de distribution publique d'électricité. Le SIGEIF a concédé respectivement à GDF et à EDF l'exploitation de ces distributions d'énergie. La Commune adhère au SIGEIF pour la compétence gaz.

Le syndicat est administré par un comité d'administration dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Je vous propose de désigner les délégués représentant la Commune au comité d'administration du SIGEIF, à savoir un titulaire et un suppléant.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat des communes d'Ile-de-France pour le Gaz et l'Electricité (SIGEIF)

Désignation des représentants de la Commune au comité d'administration

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7,

vu les statuts du Syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz et l'électricité, et notamment l'article 5,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner de nouveaux délégués, soit un titulaire et un suppléant, au comité d'administration du SIGEIF,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 6 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité d'administration du Syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) :

Titulaire :

- Nicolas RAMEAU

Suppléant :

- Rogério MACHADO

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 MARS 2008